

# Orientations

## Orientation 4.5 Garantir un aménagement durable exemplaire renforçant l'identité des îles

La qualité du cadre de vie et l'identité spécifique des îles ont déjà été abordées dans l'ambition 1 sous un angle paysager et patrimonial. Il s'agit ici d'améliorer le cadre de vie en s'attachant à mettre en oeuvre des modes d'aménagement exemplaires des espaces construits et des espaces publics des îles. Les espaces destinés à l'accueil du public comme par exemple les ports, véritables portes d'entrée aux îles, doivent être exemplaires en matière d'aménagement.

4 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
<p><b>4.5.1 AOA île Améliorer le caractère paysager des ports et des zones de mouillage en respectant le charme et l'identité des îles, notamment par une limitation de la taille des infrastructures et des navires.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la démarche</li> <li>• Appui technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien et participation à la démarche</li> <li>• Appui technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PTP, DDTM, DREAL, STAP, compagnies maritimes, association des commerçants, associations des habitants, réseau ECONAV, MedPAN</li> </ul>
<p><b>4.5.2 Coeur et AOA île Maîtriser et harmoniser les conditions d'occupation de l'espace public (commerces, circulations, stationnement, AOT, ...) des villages et des ports.</b></p> <p>Notamment une charte signalétique permettra d'harmoniser et améliorer la qualité des dispositifs de publicité, des enseignes et des pré enseignes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la démarche</li> <li>• Appui technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiation de la réflexion</li> <li>• Définition du cahier des charges de l'occupation de l'espace public (terrasses, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• STAP, syndicat Héliopolis, association des commerçants, associations des habitants, PTP</li> </ul>
<p><b>4.5.3 AOA île Faire de la sécurisation du port de l'Aiguade au Levant un projet exemplaire sur le plan environnemental.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la démarche</li> <li>• Appui technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la démarche</li> <li>• Appui technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PTP, syndicat Héliopolis, CDP</li> </ul>

# Orientations

Il est nécessaire de sécuriser le port du Levant pour aboutir à une amélioration majeure des

conditions d'accès à l'île, avec un port conçu comme une vraie porte d'entrée du village et pour permettre le développement durable de l'île notamment dans sa complémentarité avec

Port-Cros. Cet aménagement doit être l'occasion de porter un projet innovant et intégré en matière environnementale et sur le plan paysager.

**Mesure partenariale du coeur dont l'application dans l'AOA île concourt à l'atteinte de cette orientation**

:

**Mesure 4.II.2 Coeur et AOA île** Promouvoir des bâtiments et ouvrages (privés ou publics) écoresponsables avec une empreinte écologique limitée.

Référence ID de l'article : #5254

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-16 10:09